

COLLEGE ARNAULT DE MAREUIL

Route de St Pardoux
24340 Mareuil
RNE : 0240016M

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°1

Du jeudi 24 novembre 2022

Membres excusés : 4

Membres absents : 4

Membres présents à l'ouverture de séance (avec voix délibérative) : 16

Quorum : 11

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1- Affaires générales

- 1-1 Adoption du procès-verbal du CA du 20 septembre 2022
- 1-2 Installation des instances
- 1-3 Adoption du règlement intérieur du CA
- 1-4 Autorisation d'ester en justice pour la Principale
- 1-5 PPMS (identique à celui de l'année scolaire 2021-2022)
- 1-6 Bilan de l'association sportive – Agrément UNSS

2- Affaires financières

- 2-1 D.B.M pour vote
- 2-2 D.B.M pour information 2022
- 2-3 Budget 2023
 - 2-3-1 Projet de budget 2023
 - 2-3-2 Taux de participation aux charges communes
 - 2-3-3 Tarifs des dégradations et pertes
 - 2-3-4 Autorisation de signer les marchés
 - 2-3-5 Autorisation de signer les conventions
- 2-5 Conventions : Groupement de commandes produits d'entretien, groupement de commandes location et maintenance appareil de reprographie, groupement de commandes électricité, convention cadre de répartition des compétences entre le département de la Dordogne et l'EPLÉ, laboratoire d'analyses

3- Informations et questions diverses :

Ouverture de la séance à 17h21

Mme Chiarla remercie les membres pour leur participation au conseil d'administration et qui œuvre pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Mme Birot Blaize est désignée comme secrétaire de séance.

1. Affaires générales :

1.1 Adoption du procès-verbal du CA du 20 septembre 2022

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est adopté.

1.2 Installation des instances

Le tableau a été envoyé en amont. Chaque membre a pu s'inscrire dans les différentes commissions. Mme Chiarla soumet aux membres le fait de ne pas installer de commission permanente cette année. Le conseil d'administration pensait l'année dernière que cela faciliterait le fonctionnement du collège mais cela au contraire l'a complexifié. Mme Chiarla précise que du distanciel peut être organisé lorsqu'un point à l'ordre du jour du conseil d'administration doit être voté rapidement. M. Chabreyrou souhaiterait que le distanciel se fasse plutôt en visio et non par retour d'un bulletin de vote.

Arrivée de M. HAUTHIER Thierry à 17h25.

Voir tableau ci-joint.

1.3 Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration

Mme Chiarla précise que le règlement intérieur du conseil d'administration est identique à celui de l'année dernière.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté.

1.4 Autorisation d'ester en justice pour la Principale

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'autorisation d'ester en justice pour la Principale est adoptée

1.5 PPMS (identique à celui de l'année scolaire 2021-2022)

Mme Chiarla précise qu'il est identique à celui de l'année dernière. Il est présenté mais ne nécessite pas d'être voté. Mme Chiarla dit que le collège organise cette semaine une sensibilisation à l'exercice attentat intrusion. Mme Chiarla, M. Soumagnac agent de prévention et Mme Ratinaud passent dans toutes les classes à ce sujet. L'exercice aura lieu lundi 28 novembre. Le discours fait est un peu plus alarmiste qu'auparavant car les chefs d'établissements ont été sensibilisés par le cabinet du préfet lors d'une réunion. Pour Mme Chiarla, il est important que les élèves acquièrent des automatismes et des réflexes. Le plan particulier de mise en sûreté concerne tout le monde. Il y a eu des événements traumatiques en France, ces exercices sont indispensables et il faut les prendre au sérieux

1.6 Bilan de l'association sportive – Agrément UNSS

Bilan Moral

Durant la dernière année scolaire, l'UNSS en France a été très largement impacté par les crises répétées. L'AS du collège de Mareuil n'échappe pas à ces difficultés. A la Covid sont venus se lier les effets de la crise climatique et désormais les crises géopolitiques, énergétiques et inflationnistes. Ainsi le retour de la Covid à l'automne 2021 a provoqué un ralentissement très net des déplacements jusqu'au printemps 2022. Par la suite, les alertes météorologiques (canicule et orages) ont impacté de grands rassemblements UNSS. Les annulations se sont multipliées et notamment pour la traditionnelle journée verte financée par le CD24. Depuis le début du conflit en Ukraine en février 2022 et aujourd'hui plus encore, le coût des carburants flambe mais aussi le coût des équipements et des matériels que nous achetons chaque année.

Les annulations ont été aussi nombreuses que les reports. Ainsi le cross départemental s'est disputé à une date très inhabituelle, le 2 février 2022, et dans un format tout aussi inhabituel (départs différés).

En proie à ces problèmes, de nombreuses AS ont subi les réticences de parents mais aussi de chefs d'établissements. De notre côté, les professeurs d'EPS de l'AS se félicitent du maintien de ces activités dans le respect des protocoles mis en place par les professeurs d'EPS et validés par la Présidente de l'AS. Les cross collège et district ont été aménagés, la JNSS également, tout en ne mettant pas en place la participation des écoles sur ces événements.

Les professeurs d'EPS se réjouissent de cela et l'offre de sport scolaire subit moins ici à Mareuil tous ces effets que bon nombre d'autres AS en France mais aussi dans le département.

Le nombre de licenciés a entamé une remontée significative après une baisse de 20 % liée à la Covid (35 % sur la France), remontée qui se concrétise très fermement aujourd'hui.

L'AS du collège affiche une fidélisation de 90 % des élèves déjà inscrits l'année passée. Les professeurs d'EPS perçoivent une décreue de la prise de licence chez les filles qui est en passe de se résorber aujourd'hui. Les filles n'ont représenté que 35 % de nos licenciés l'année passée et les effets se mesurent notamment chez celles entrées en 6^e au moment de la Covid, c'est-à-dire nos actuelles 5^e parmi lesquelles on compte que 3 licenciées.

Sans matches, les professeurs d'EPS de l'AS ont malheureusement déploré une perte importante de leurs jeunes officiels. Malgré cela et dans tous les sports pratiqués cette année, il s'est cumulé une validation académique en football, trois validations départementales en badminton, futsal et cross-country et des validations de niveaux district en VB et HB. De 115 licenciés avec parité filles – garçons et 40 certifications en 2018 – 2019, nous sommes tombés à 87 licenciés dont 35 % de filles et 7 certifications l'an dernier.

Malgré tous les vents contraires, l'AS maintient un nombre de licenciés au-dessus des 50 % des élèves scolarisés. Les créneaux ouverts sur le 13 – 14 heures mais aussi les activités proposées et renouvelées le mercredi en fonction des aléas ont limité la casse. L'accueil, avec la charge et les contraintes très fortes liées à l'organisation, a aussi été un maître mot durant cette année. M. Carelle en profite pour remercier la Mairie de Mareuil qui répond systématiquement présent sur nos propositions. Ainsi, l'AS a organisé le cross de District, le tournoi à 11 des sections sportives en football (1/12), puis en futsal (9/03) et enfin le tournoi des trois surfaces (8/06).

Les crises répétées ne suffisent pas à ralentir complètement aux projets. Ainsi l'atelier artistique proposé par Madame Morsetti provoque un gonflement du nombre de licenciés. L'arrivée du BIA au collège contribue à cela.

La création du CMJ voit éclore les projets débattus en conseil tels que les plantations de haies et d'arbres mais aussi la construction du city park. Le collège remercie les élus mais aussi les partenaires comme le Crédit Agricole pour les plantations notamment mais aussi la SELP pour l'accueil et l'hébergement de nos ruches.

Enfin, les professeurs d'EPS de l'AS de Mareuil ont participé à trois événements sur le district et le département comme secouristes ou membre des commissions techniques :

- RAID départemental 6/10 à Cognac,
- RAID académique 20/10 à Saint Estèphe,
- CF Futsal MF à Périgueux fin mai début juin.

Pour terminer, les professeurs de l'AS échangent régulièrement avec les éducateurs du club Ado du Ruban Vert pour un meilleur encadrement des jeunes du collège.

Bilan sportif

VB :

½ finale académique (3^e en stage) : 3^e

Cross :

Excellents résultats en District mais les règlements plus haut pénalisent les tout petits établissements.

Badminton :

Champion départemental en benjamins (équipes mixtes)

Badminton à 2 :

MG 2^e; BF 1^{er}; BG 1^{er}

Bilan Financier

	Dépenses	Recettes	Solde
Licences	440	2 307	+1 867
Matériel	449.75		-449.75
Apiculture	431.31	800	+368.69
S6543	0	688.5	+688.5
		(600)	
Fleurs	2 742.14	3 578.01	+835.87
Tombola	1 057.8	2 357.2	+1 299.4
Transport	384		-384
Châtel	4 263		-4 263
Normandie	540	300	-240
Ethic'Action	900		-900
CMJ Haies	1 530.42	2 750	+1 219.58
BIA	108		-108
MAIF	67.71		-67.71
Total	12 914.13	12780.71	-133.42

Solde au 7 septembre 2022 : + 8 302.39

Mme Chiarla remercie M. Carelle pour le travail remarquable fourni pour l'Association Sportive. Cela n'est pas le cas dans tous les collèges. Toutes ces actions de financement permettent les voyages et les activités pédagogiques.

2. Affaires financières :

2-1 DBM pour vote

C'est une proposition de prélèvement du fonds de roulement vers le service restauration pour un montant 8000€. Mme Ratinaud précise que le conseil départemental préconise 2 mois de fonds de roulement soit 31949.40 € le fonds de roulement disponible pour le collège est de 41847.76€

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La DBM est adoptée

2-2 DBM pour information 2022

Voir document en pièce jointe.

2-3 Budget 2023

2-4-1 Projet de budget 2023

Madame Ratinaud présente le budget 2023. Elle rappelle les grands principes du budget. Elle précise que les principales ressources du collège sont la dotation générale de fonctionnement (DGF), les ressources propres de l'établissement, les crédits sous conditions d'emplois et les autres ressources possibles comme la subvention du Syndicat Mixte Scolaire Mareuillais.

Mme Allain souligne que certains établissements sont passés à 2 plats (entrée plat ou plat-dessert).

Mme Ratinaud rappelle que le budget ne peut être approuvé que dans son ensemble.

2-4-2 Taux de participation aux charges communes

Le taux de participation aux charges de fonctionnement est fixé à 25% pour les élèves DP et pour les autres convives

2-4-3 Tarifs des dégradations et pertes

Les tarifs pour pertes et dégradations (sans changement)

2-4-4 Autorisation de signer les marchés

L'autorisation du Conseil d'Administration pour le chef d'établissement de signer les marchés dans la limite du budget et selon les procédures d'achat applicables.

2-4-5 Autorisation de signer les conventions

L'autorisation du Conseil d'Administration pour le chef d'établissement de signer les conventions

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le budget 2023 est adopté

2-4 Conventions

- Groupement de commandes produits d'entretien

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le principe du groupement de commandes pour les produits d'entretien est adopté

- Groupement de commandes location et maintenance appareil de reprographie

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention

- Groupement de commandes électricité

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention

- Avenant à la convention cadre de répartition des compétences entre le département de la Dordogne et l'EPL

Il fixe les modalités d'utilisation des équipements sportifs et les barèmes d'indemnisation départementale des collectivités partenaires pour ces équipements sportifs mis à disposition des collégiens. L'avenant de cette convention cadre modifie la tarification salariale. Mme Ratinaud lit l'article 3 modification de l'intitulé de l'article 8.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention

- Convention laboratoire d'analyses

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
Analyse d'un plat et de la surface mensuellement.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention.

Mme Chiarla remercie Mme Ratinaud pour son travail. Mme Chiarla rajoute que la restauration scolaire au collège est très au-dessus de la moyenne avec du « fait maison ». Elle félicite le travail des agents.

M. Chabreyrou précise que le passage au bio n'est pas imposé aux collèges mais que cela est possible dans certains collèges qui ont souhaité y passer. Il ne doit pas y avoir de freins mentaux. Mme Célérier précise que la quantité n'est pas un frein non plus. Il est possible de congeler la viande même si une bête entière est achetée. Le « fait maison » est une façon de maintenir les prix. M. Chabreyrou rajoute que l'objectif est aussi d'inciter les agriculteurs à passer au bio. Mme Ratinaud dit qu'il faut que les collèges soient accompagnés financièrement, en personnel et en matériel dans ce cas.

3. Informations et questions diverses :

Aucune question diverse n'a été déposée mais si des membres souhaitent poser des questions Mme Chiarla veut bien y répondre.

Mme Célérier souhaite savoir si la journée portes ouvertes a répondu aux attentes du collège.

Mme Chiarla dit que 5 élèves sont arrivés sur dérogation. 13 élèves devraient arriver à la prochaine rentrée de Verteillac dont certains sur dérogation si celle-ci est acceptée par le service des affectations de la DSDEN. Les retours ont été très positifs. Cela permet de montrer tout ce qui se fait au collège de Mareuil et de maintenir le nombre de divisions par niveau. Mme Chiarla rajoute que la fête de la science organisée le 16 novembre a également eu un réel succès. Mme Chiarla remercie Mme Montel d'avoir organisé cette journée.

Mme Allain précise que lors d'une réunion du SMSM certains maires ont fait remonter qu'il était regrettable qu'il n'y ait pas de remise de diplômes de brevet cette année. Mme Allain rajoute que les membres du SMSM souhaiteraient qu'ils soient fait un bilan des actions menées et un prévisionnel des actions à venir.

Mme Chiarla précise qu'il y a eu un cluster suite à la journée de la fête de la science. Compte tenu du contexte sanitaire et de ce cluster Mme Chiarla n'a pas souhaité organiser une cérémonie de remise des diplômes avec une centaine de personnes. C'est une cohorte d'élèves que l'ensemble des équipes voulait féliciter avec 100% d'admis au DNB.

Mme Boutineau dit que cela est dommage car d'autres établissements l'ont organisée.

Mme Chabreyrou parle du projet de construction de la salle d'étude. Toutes les autorisations sont faites pour déposer le permis de construire. Il précise que si le marché dépasse l'estimation de 20% le projet sera ajourné. Et en ce moment les devis dépassent souvent l'estimation.

Mme Chiarla dit que l'absence de ce bâtiment est un réel problème pour l'étude, les devoirs faits, l'Orchestre Junior et le fonctionnement général du collège.

La séance est levée à 18h33

La Présidente,

Vanessa CHIARLA



La secrétaire de séance,

Karine BIROT BLAIZE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Karine Birot Blaize.

